Communiqué

Le 7 juin 2019

Les dernières décisions de l'Assemblée départementale

Lors des Commissions Permanentes (CoPer), les conseillers départementaux votent des décisions qui impactent significativement le quotidien des Ardennais et façonnent le territoire. Voici quelques exemples issus de la Commission permanente du 7 juin 2019.

Soutenir la vie culturelle des Ardennes

Le Conseil départemental des Ardennes accompagne le développement d'actions culturelles sur tout le territoire.

Les élus départementaux ont voté 13 760€ de soutien financier au bénéfice de 18 associations culturelles ardennaises, parmi lesquelles Polyphonia, le Centre Ardennais de Recherche Archéologique (CARA) ou encore la Maison Pour Tous de Vrigne-au-Bois.

L'Assemblée départementale a par ailleurs acté une première répartition de crédits de 355 185€ pour soutenir une trentaine de manifestations culturelles, parmi lesquelles le Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes (145 010 €), le programme des activités de l'Institut International de la Marionnette et de l'ESNAM (50 400 €), le programme de manifestations culturelles en milieu rural proposé par COTE COUR (41 200 €), le spectacle de La Cassine (30 000 €), la Foire de Sedan (20 000 €), le projet INTERREG DEMO (7 500 €) ou encore le Festival Contrebande de Revin (6 100€).

Dynamiser les sports et loisirs

Les élus ont voté 3 700€ de subventions pour 3 manifestations sportives, dont le 41ème Rallye Automobile des Ardennes. Le Département continue par ailleurs de soutenir les jeunes Ardennais désireux de passer le BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), 4 dossiers ont été validés à hauteur de 320€ au total.

Renforcer les solidarités

L'Assemblée a souhaité soutenir l'association des usagers de la halte-garderie de La Houillère « Les Marmousets » à hauteur de 5 000€, afin de pérenniser ses actions en matière de parentalité et d'éveil des tout-petits.

2 Contrats Jeunes Majeurs ont également été validés pour poursuivre l'accompagnement de jeunes qui sortent du dispositif d'Aide Sociale à l'Enfance afin qu'ils puissent poursuivre leurs études et entrer ensuite dans le monde professionnel dans les meilleures conditions.

Dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion 2019, 13 950€ ont été octroyés à l'Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) « Re'actif Ardenne » pour soutenir les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) qui y participent.

Favoriser le développement rural et l’agriculture

252 000€ d’aide financière ont été votés au profit de la Chambre d’Agriculture des Ardennes pour développer l’emploi salarié agricole et valoriser les produits locaux.

Le Groupement de Défense Sanitaire des Ardennes percevra quant à lui 55 000€ du Département pour la mise en œuvre de son programme d’éradication de la Diarrhée Bovine Virale (BVD).

Renforcer l’offre touristique

Le Département a validé la finalisation d’une étude de faisabilité pour le projet de développement touristique et économique du site de Woinic sur l’Aire des Ardennes.

Par ailleurs, le Département a acté sa participation au week-end inaugural de l’autoroute A304/E420 les 31 août et 1er septembre prochains, un temps fort franco-belge pour promouvoir cet axe structurant pour le territoire.

La SOFICO et le Conseil départemental ont lancé un appel à projets afin de permettre à tous les acteurs de l’Ardenne de participer à cette « Autoroute en fête » en proposant des animations (expositions, démonstrations, événement sportif, concert, tenue de stands …).

L’info en + !

En marge de la Commission Permanente, le Président est revenu sur une question d’actualité : la possibilité offerte aux Départements de relever la vitesse à 90 km/h sur certaines routes départementales. « Je n’y suis pas favorable, a rappelé Noël Bourgeois. La sécurité routière est de la responsabilité de l’État. »